

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20221010-D_10_10_22_16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/10/2022

Affichage : 17/10/2022

Délibération n°10-10-2022-016

7.6 Contributions budgétaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Lundi 10 octobre 2022*

Date de convocation	4 octobre 2022
Date d'affichage	4 octobre 2022

Membres en exercice	55
Membres présents	40
Votants	51 (dont 11 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 10 octobre à 18h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente à La Chapelle Saint Rémy, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : 39 - M. Éric BARBIER, Mme Catherine BOSSY, M. Pierre BOULARD, M. Pascal BOURGOIN, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Guy CHEVAUCHER, M. Joël CIRON, M. Alain CRUCHET, Mme Amélie DANGEUL, M. Pascal DAVID, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, Mme Cécile KNITTEL, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Roland MARCOTTE, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Willy PAUVERT, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. José PLANS, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Xavier TERRIER, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Laëtitia VEEGAERT.

Était représenté : 1 - M. Dominique COUALLIER représenté par M. Serge GAUTIER.

Pouvoirs : 11 - M. Emmanuel BOIS ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU, M. Nicolas CHABLE ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT, M. Jean-Pierre CIRON ayant donné pouvoir à M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER ayant donné pouvoir à Mme Catherine BOSSY, M. Gérard GUESNÉ ayant donné pouvoir à Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à Mme Catherine CHANTEPIE, M. Eric PAPILLON ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL, M. Jean-Yves RENARD ayant donné pouvoir à M. Jannick NIEL, M. Gaëtan THOMAS ayant donné pouvoir à Mme Françoise PELLODI, M. Thierry RENVOIZÉ ayant donné pouvoir à M. Dominique EDON, Mme Christiane VAN RYSSEL ayant donné pouvoir à Mme Sylvie SEQUEIRA.

Etaient excusés : 4 -. M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN.

Secrétaire de séance : M. Dominique EDON.

**GUICHET HABITAT : DÉTERMINATION DES TAUX
DE PARTICIPATION DE LA CCHS À L'OPAH**

Le Conseil de communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°01-03-2021-014 du 1^{er} mars 2021 relative au lancement de l'étude pré-opérationnelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH),
Vu le rapport du Président présenté par M. Dominique EDON, Vice-président en charge de l'Équipement, logement et mobilités,
Après en avoir délibéré,

RAPPELLE qu'en mars 2021, le Conseil communautaire a validé le lancement de l'étude pré-opérationnelle visant à définir les objectifs de la seconde OPAH.

PREND ACTE que :

- cette OPAH, au profit des personnes modestes, sera complétée du dispositif régional de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE), qui offre des conseils gratuits quel que soit le revenu ;
- la combinaison de ces dispositifs est appelée « Guichet unique France Rénov », pour insister sur l'entrée unique habitat au profit des habitants du territoire.

VALIDE les taux de participation proposés pour la partie OPAH comme suit :

Type de travaux OPAH	Participation CCHS
Travaux lourds <i>Très dégradé</i>	30% plafonné à 7 000 €
Lutte contre l'Habitat Indigne <i>Indigne</i>	30% plafonné à 8 000 €
Énergie <i>Amélioration des performances : >35% minimum</i>	15% plafonné à 2 000 €
Autonomie <i>Adaptation à la perte de mobilité</i>	Très modeste : 20% plafonné à 1 500 € Modeste : 15% plafonné à 1 000 €
Locatif énergie	30% plafonné à 4 000 €
Locatif travaux lourds <i>Très dégradé</i>	30% plafonné 6 000 €
Prime sortie de vacance pour du locatif conventionné	1 500 €

AUTORISE le Président à signer le marché d'animation après la tenue de la Commission d'Appel d'Offre

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 51
Voix contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique
Le 10 octobre 2022
Pour extrait conforme
Le 11 octobre 2022

Le Président

M. Didier REVEAU